



**Direction générale déléguée à la fabrique de la
ville écologique et solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Cellule de gestion**

Décision n°2025-936

Objet: Entrées d'agglomération - Route de Clisson – Programme d'urbanisme transitoire - Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réalisation d'une fresque sur les façades du bâtiment métropolitain sis 10, impasse de la gare à Vertou

Réf. : 2.2.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 12.2.1.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de signer les demandes d'autorisation du droit des sols et leurs modificatifs pour les ouvrages dont Nantes Métropole est maître d'ouvrage,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2022-171 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022 déclarant 7 entrées d'agglomération d'intérêt métropolitain, dont la route de Clisson situées sur les communes de Basse-Goulaine, Nantes, Vertou et Saint-Sébastien-sur-Loire,

Vu l'article R. 421-17 a) du Code de l'Urbanisme relatif aux travaux devant être précédés d'une déclaration préalable,

Considérant que, dans le cadre de sa politique en faveur de l'urbanisme et de l'aménagement, Nantes Métropole mène des études urbaines préalables à des opérations d'aménagement qui nécessitent, pour gérer le temps long du projet urbain, la mise en œuvre d'actions transitoires d'activation des espaces mutables,

Considérant que Nantes Métropole a confié au studio de design urbain KATRA la mission de concevoir et réaliser un programme d'actions d'urbanisme transitoire sur le secteur de projet Gare de Vertou – Landelettes, le long de la route de Clisson, dans le cadre d'un avenant au marché n°2022-83742 (PF // 2022-8374 (PU),,

Considérant que le programme d'actions transitoire d'activation des espaces mutables nécessite, en vue de

la réalisation d'une fresque sur deux façades du bâtiment sis 10, impasse de la gare à Vertou, dont Nantes Métropole est propriétaire, le dépôt d'une déclaration préalable leur modification, en vue de la réalisation d'une fresque,

Décide

Article 1 : Entrées d'agglomération - Route de Clisson – Programme d'urbanisme transitoire - Dépôt de déclaration préalable pour la réalisation d'une fresque sur les façades du bâtiment métropolitain sis 10, impasse de la gare à Vertou – Signature de l'ensemble des pièces relatives et nécessaires pour lequel Nantes Métropole est maître d'ouvrage.

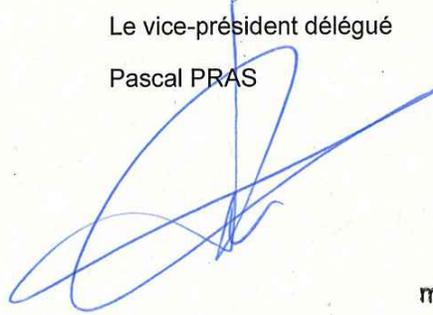
Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **03 OCT. 2025**

Pour la Présidente

Le vice-président délégué

Pascal PRAS



mis en ligne le :

06 OCT. 2025